

Réunion du 28 juillet 2023

N° 49/2023

Travaux supplémentaires sur le système d'allumage LEDS rue Henry Berger

Lors des travaux de rénovation des luminaires en LEDS, des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la mise en place de ces nouveaux luminaires pour un montant de 3 134,96 € à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les travaux supplémentaires pour la somme de 3 134,96 € H.T.
 - Autorise le Maire à signer le devis relatif aux travaux.
-

N° 50/2023

Broyage des déchets verts à la décharge

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de broyer les déchets verts dans la décharge de la commune pour un montant de 5 585,00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Accepte le devis de l'entreprise BIODEPE pour un montant de 5 585,00 € H.T
 - Autorise le Maire à signer le devis relatif au projet.
-

N° 51/2023

Réfection revêtement trottoir rue de France

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nécessité de réaliser des travaux de revêtement sur le trottoir rue de France pour un montant de 4 200,00 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Accepte le devis de l'entreprise BONGAZONE pour un montant de 4 200,00 € H.T
 - Autorise le Maire à signer le devis relatif au projet.
-

N° 52/2023

Souscription d'un emprunt - prêt à long terme

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un prêt à long terme d'un montant de 500.000 euros pour financer la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle et l'agrandissement de la salle polyvalente.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de conclure un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Construction d'une maison de santé et agrandissement de la salle polyvalente
 - Montant du capital emprunté : 500.000 euros
 - Déblocage des fonds en totalité ou en 3 fois sur 6 mois à compter de l'émission du contrat
 - Durée d'amortissement : 15 ans
 - Périodicité retenue : trimestrielle
 - Taux révisable indexé sur le taux du livret A + marge de 0,35% soit à ce jour 3,35%
 - Possibilité de passage à taux fixe à une date d'échéance sans pénalité
 - Remboursement anticipé partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 3% du capital remboursé
 - Montant des frais de dossier : 500 euros
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt.
-

N° 53/2023

Souscription d'un emprunt- crédit relais

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un crédit relais d'un montant de 800.000 euros dans l'attente du versement des subventions qui nous ont été attribuées pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle ainsi que l'agrandissement de la salle polyvalente.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

Décide de conclure un contrat de crédit relais avec le Crédit Mutuel dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Préfinancement des subventions à recevoir
- Montant du capital emprunté : 800.000 euros
- Déblocage des fonds en totalité ou par fractions et au plus tard le 20/06/2024
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 3,94%
- Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité
- Montant des frais de dossier : 800 euros

Autorise le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt.

N° 54/2023

Modification des tarifs électricité de la salle polyvalente pour l'année 2023-2024

Vu la délibération n°75/2018 en date du 24 septembre 2018 relative à la fixation des tarifs de la salle polyvalente.

Considérant la hausse du prix de l'électricité qui impacte considérablement sur le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le montant du forfait électricité qui s'élèvera à 0,60 cts d'euros par KWH,
- Maintien cependant les montants de locations des salles à la salle polyvalente, selon le tableau ci-dessous :

<u>ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS</u>		
	<u>COMMUNE</u>	<u>HORS COMMUNE</u>
ANNEE 2023/2024	TARIFS	TARIFS
PETITE SALLE (100 personnes)	120€	190€
GRANDE SALLE (270 personnes)	170€	260€
CUISINE	90€	90€
Location de toutes les salles (remise sur la petite)	350 €	510€

Pour toutes manifestations, la location est due. La gratuité se fera uniquement pour les Assemblées Générales, sans qu'aucune manifestation ne s'en suive.

Lors des Assemblées Générales, les frais d'électricité seront facturés aux associations.

- Le remplacement de la vaisselle se fera au prix coûtant suivant la dernière facture avec la TVA,
- Toute location de la grande salle avec la cuisine implique obligatoirement la location de la petite salle.
- Décide d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 1^{er} octobre 2023.
- Une caution de 1000 € est demandée à la remise des clés et sera rendue si aucune dégradation n'est constatée dans les lieux.

N° 55/2023

DM Ajustement de chapitre

